

PRO-10274 - ANNEXE II
AIDE-MÉMOIRE DE LA PROCÉDURE
Fouille et saisie à l'endroit des usagers

ÉTAPE 1 : Un risque a-t-il été repéré?

- ☐ NON : aller à l'étape 8
- ☐ OUI : aller à l'étape 2 après avoir identifié quel est le risque :
 - ☐ Risque de vol / perte
 - ☐ Risque pour l'atteinte des objectifs au PI
 - ☐ Risque pour la santé
 - ☐ Autres risques (préciser)
 - ☐ Risque pour la sécurité

ÉTAPE 2 : Y-a-t-il des mesures alternatives possibles ?

- ☐ OUI : les mettre en place
- ☐ NON : passer à l'étape suivante

ÉTAPE 3 : Déterminer : quelle est la fouille la moins intrusive en fonction du risque ?

- ☐ Déclaration préventive : demander à l'utilisateur s'il a en sa possession l'objet ou la substance recherché
- ☐ Inspection visuelle : demander à l'utilisateur de nous montrer ce qu'il a sur lui ou dans ses sacs. C'est l'utilisateur qui manipule lui-même ses effets personnels, tournent ses poches.
- ☐ Fouille sommaire de l'utilisateur ou de l'environnement : demander à l'utilisateur la permission de palper le contour de son corps sans toucher à ses organes génitaux ou demander à l'utilisateur de manipuler son environnement.
- ☐ Fouille complète : demander à l'utilisateur de se dévêtir et de revêtir une chemise d'hôpital et demander la permission de manipuler ses effets personnels (seule une personne désignée peut déterminer ce type de fouille).
- ☐ Fouille interne : demander à l'utilisateur de regarder l'intérieur de ses cavités anales ou sexuelles (seule une personne désignée peut déterminer ce type de fouille. De plus, elle n'est effectuée que dans un contexte hospitalier par un médecin).

ÉTAPE 4 : Rechercher le consentement de l'utilisateur pour le type de fouille déterminée

Donner toute l'information nécessaire au consentement :

- ☐ L'informer de la raison de la fouille (quel est le risque?) et du type de fouille suggérée
- ☐ Lui expliquer comment la fouille se passerait s'il accepte
- ☐ Lui dire ce qui se passera si des objets doivent être saisis (légaux -> rangés, barrés, identifiés à son nom. Illégaux -> remis aux autorités policières sans divulguer son nom)
- ☐ L'informer qu'il a le droit de refuser la fouille. L'informer de ce qui se passera s'il refuse la fouille.

Suite à ces informations, l'utilisateur consent-il à la fouille ?

- ☐ NON : passer à l'étape 5.
- ☐ OUI : passer à l'étape 6.

ÉTAPE 5 : Évaluer le risque en l'absence de consentement

Êtes-vous une personne désignée ?

- ☐ OUI : continuer à la question suivante.
- ☐ NON : interpellé une personne désignée qui pourra évaluer le risque dans cette situation.

Si vous êtes une personne désignée, avez-vous réalisé les étapes précédentes ?

- ☐ OUI : continuer à la question suivante.
- ☐ NON : réaliser les étapes précédentes.

Y a-t-il un motif raisonnable et probable pour la sécurité ?

- ☐ OUI : continuer à la question suivante.
- ☐ NON : informer l'utilisateur que la fouille n'aura pas lieu et que les soins lui seront dispensés quand même. Aller à l'étape 8.

L'utilisateur est-il dans une des deux situations suivantes : il a une ordonnance qui l'oblige à recevoir les soins OU il y a un danger grave et immédiat pour lui en l'absence de soins ?

- ☐ OUI : continuer à la question suivante.
- ☐ NON : agir sur la motivation de l'utilisateur pour recevoir les soins. Si les interventions ne fonctionnent pas, documenter son refus de soin au dossier.

Est-il sécuritaire de procéder malgré l'absence de consentement?

- ☐ OUI : procéder à l'étape 6. Rassurer l'utilisateur. Tenter de trouver une façon de rendre le déroulement de la fouille le moins pénible possible pour l'utilisateur.
- ☐ NON : contacter les services d'urgences :
 - ☐ Procéder à l'étape 6 à l'aide des services d'urgence.
 - ☐ Aller à l'étape 8 si l'utilisateur est retiré du milieu par les services d'urgence.

ÉTAPE 6 : Procéder au type de fouille déterminé

Des substances ou des objets ont-ils été retrouvés ?

- ☐ NON : Retourner à l'étape 1.
- ☐ OUI : Passer à l'étape 7.

ÉTAPE 7 : Saisir les substances et objets compromettants et en disposer

La substance ou l'objet est-il...

- ☐ Légal :
 - ☐ Ranger dans un endroit verrouillé au nom de l'utilisateur
 - ☐ Informer l'utilisateur comment le récupérer à sa sortie
 - ☐ Suivre la procédure *Gestion des effets personnels*
- ☐ Illégal (ou doute sur sa légalité)
 - ☐ Ranger provisoirement dans un endroit verrouillé au nom de l'utilisateur
 - ☐ Informer l'utilisateur que les policiers seront contactés sans divulguer son nom
 - ☐ Contacter les autorités policières sans divulguer le nom de l'utilisateur
 - ☐ Suivre les directives des autorités policières (destruction ou remise)

Après, passer à l'étape 8

ÉTAPE 8 : Effectuer le suivi et terminer la procédure

- ☐ Discussion clinique avec les intervenants qui ont été impliqués dans la procédure.
- ☐ Suivi immédiat avec l'utilisateur.
- ☐ Suivi rapproché par un intervenant significatif au besoin.
- ☐ Avis au gestionnaire.
- ☐ Note au dossier de l'utilisateur.
- ☐ Rapport d'événement par agent de sécurité si applicable.
- ☐ Rapport AH-223 si applicable :
 - ☐ Fouille sans consentement
 - ☐ Fouille qui ne respecte pas la procédure
 - ☐ Fouille qui a nuit ou aurait pu nuire à l'état de santé de l'utilisateur
- ☐ Analyse de la situation par le gestionnaire, lorsqu'applicable.